



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE SANNOIS

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°2025/67 du 9 décembre 2025

**OBJET : CCAS – ACCOMPAGNEMENT SOCIAL- CENTRE SOCIAL ESPACE ELIANE CHOUCHENA
SEJOUR COLLECTIF 2026 : DEMANDE DE SUBVENTION A LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU VAL D'OISE DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJET FONDS PUBLICS ET TERRITOIRES 2026**

L'an Deux Mil Vingt Cinq le Neuf Décembre à 19h

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Sannois, légalement convoqué le Premier Décembre, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Bernard JAMET, Président du CCAS.

ETAIENT PRESENTS :

M. Bernard JAMET
Mme Nathalie CAPBLANC
Mme Martine AUBIN
M. Roger ROZOT
M. Nicolas FLEURIER
Mme Patricia LEDUC
Mme Christine RUNDERKAMP

ABSENTES AYANT DONNÉ PROCURATIONS :

Mme Sylvie ENGUERRAND à Mme Nathalie CAPBLANC
Mme Isabelle ARPIN à Mme Martine AUBIN
Mme Catherine DUPONT à Mme Christine RUNDERKAMP

ABSENTS EXCUSÉS :

M. Pierre-Claude MONNIER
Mme Pauline SPINAS-BEYDON

ABSENTE :

Mme Yasmina SAIDI

Secrétaire de Séance :

Mme Véronique LORQUIN, Directrice du CCAS

Accusé de réception en préfecture
095-269501615-20251209-DE-67-2025-DE
Date de réception préfecture : 19/12/2025

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE SANNOIS

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Exécutoire en vertu de
L'article L 2131-1 du code

N°2025/67 du 9 décembre 2025

Général des Collectivités Territoriales
Identifiant unique de l'acte : 095-269501615-20251209-DE-67-2025-DE
A.R. du 19/12/2025
Publié le 22/12/2025
Le Président

Bernard JAMET



**OBJET : CCAS – ACCOMPAGNEMENT SOCIAL- CENTRE SOCIAL ESPACE ELIANE CHOUCHENA
SEJOUR COLLECTIF 2026 : DEMANDE DE SUBVENTION A LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU VAL D'OISE DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJET FONDS PUBLICS ET TERRITOIRES 2026**

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF),

Considérant que le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) via le Centre social souhaite proposer en 2026 un séjour collectif à destination des personnes exclues des vacances (chômeurs, travailleurs précaires, familles monoparentales, personnes handicapées, seniors et jeunes),

Considérant que le séjour collectif s'inscrit dans le cadre de la lutte contre les inégalités, les exclusions et pour l'ouverture du champ des possibles, dans le respect de la loi de 1998 contre les exclusions : « *L'égal accès de tous, tout au long de la vie à la culture, à la pratique sportive, aux vacances et aux loisirs constitue un objectif national. Il permet de garantir l'exercice effectif de la citoyenneté* ».

Considérant que « Vacances Ouvertes », association loi 1901, accompagne les professionnels de l'action sociale, de l'insertion, de la jeunesse, les collectivités, les associations et les bénévoles dans la construction de projets vacances pour les personnes qui en sont éloignées,

Considérant que l'objectif de ce séjour 2026 est de permettre aux familles qui fréquentent le centre social de partir en séjour collectif selon des critères bien définis par le Centre social et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) tels que :

- ❖ Quotient familial inférieur à 800 €,
- ❖ Famille en difficulté et/ou monoparentale,
- ❖ Parent ou enfant porteur de handicap,
- ❖ Famille n'étant jamais partie en vacances,
- ❖ Public du centre social.

Considérant qu'un appui financier peut être obtenu de la CAF du Val d'Oise au titre de l'appel à projet Fonds Publics et Territoire pour l'organisation de ce séjour

Après en avoir délibéré,

Vote(s) Pour : 10

Vote(s) Contre : 0

Abstention(s) : 0

DECIDE :

Article 1 : de solliciter de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Val d'Oise dans le cadre de l'appel à projet Fonds Publics et Territoires une subvention à hauteur de 4 000 €,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer avec la CAF du Val d'Oise tout document relatif à ce dossier.

AINSI DELIBERE,

Le Président du Centre Communal d'Action Sociale

Bernard JAMET
Maire de Sannois
Vice-Président
Communauté d'Agglomération Val Parisis

POUR EXTRAIT CONFORME

La Secrétaire de séance
Véronique LORQUIN
Directrice du CCAS

